

Aucun organisme de réglementation des valeurs mobilières n'a évalué les mérites de ces titres ni examiné le présent document. Toute déclaration contraire constitue une infraction. Cette Offre (tel que défini dans le présent document) peut ne pas vous convenir et vous ne devez y investir que si vous êtes prêt à risquer de perdre la totalité de votre investissement. Pour prendre cette décision d'investissement, vous devez demander l'avis d'un courtier enregistré.

Ces titres n'ont pas été enregistrés en vertu de la loi américaine sur les valeurs mobilières de 1933, telle que modifiée (la "loi américaine sur les valeurs mobilières"), ou de toute autre loi sur les valeurs mobilières d'un État des États-Unis, et ne peuvent être offerts ou vendus aux États-Unis ou pour le compte ou le bénéfice de personnes américaines ou de personnes aux États-Unis, sauf en vertu d'une exemption aux exigences d'enregistrement de la loi américaine sur les valeurs mobilières et des lois sur les valeurs mobilières applicables dans les États américains. Le présent document d'offre ne constitue pas une offre de vente, ni la sollicitation d'une offre d'achat de ces titres aux États-Unis ou à des ressortissants américains ou à des personnes se trouvant aux États-Unis, ou pour leur compte ou leur bénéfice. Les termes "États-Unis" et "personne des États-Unis" ont la signification qui leur est donnée dans le règlement S de la loi américaine sur les valeurs mobilières (U.S. Securities Act).

Document d'Offre
en vertu de l'exception de financement pour les émetteurs cotés
21 novembre 2025



FuelPositiveTM
Fuel For A Mindful World

FuelPositive Corporation (la "Société" ou "FuelPositive")

SOMMAIRE DE L'OFFRE

Ce que nous offrons?

Offre:	FuelPositive offre un total de 71 428 571 unités (chacune, une « Unité ») de la société conformément à l'exception de financement pour les émetteurs cotés, pour un produit brut maximal de 5 000 000 \$ (l'« Offre »). Chaque Unité est composée d'une (1) action ordinaire du capital de la société (chacune, une « Action ordinaire ») et d'un (1) bon de souscription d'Action ordinaire (chacun, un « Bon de souscription »). Chaque Bon de souscription donnera droit à son porteur, lors de son exercice, de souscrire une Action ordinaire supplémentaire au prix de 0,10 \$ par Action ordinaire, pour une période de quarante-huit (48) mois à compter de la date d'émission, sous réserve d'une échéance anticipée dans le cas où le prix moyen pondéré en fonction du volume des actions ordinaires à la Bourse de croissance TSX (la « TSXV ») est égal ou supérieur à 0,40 \$ pendant dix (10) séances consécutives.
Prix de l'Offre:	0,07 \$ par Unité.
Date de clôture:	L' Offre devrait être clôturé vers le 15 décembre 2025 (la « Date de clôture »).
Bourse:	Les actions ordinaires sont inscrites à la Bourse de croissance TSX sous le symbole « NHHH » et au marché OTCQB Venture sous le symbole « NHHHF ».
Dernier prix de clôture:	Le dernier cours de clôture des actions ordinaires à la TSXV le 20 novembre 2025 était de 0,055 \$.

FuelPositive Corporation effectue un financement d'émetteur inscrit en vertu de l'article 5A.2 du Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus (le " Règlement 45-106 "). Dans le cadre de cet Offre, FuelPositive déclare que ce qui suit est vrai :

- **FuelPositive a des activités actives et son principal actif n'est pas la trésorerie, les équivalents de trésorerie ou sa cotation en bourse.**
- **FuelPositive a déposé tous les documents d'information périodiques et opportuns qu'elle est tenue de déposer.**
- **Le montant total de l'Offre, combiné au montant de tous les autres placements effectués en vertu de la dispense de financement des émetteurs inscrits au cours des**

12 mois précédant immédiatement la date du présent document d'offre, n'excédera pas 5 000 000 \$.

- **FuelPositive ne clôturera pas le présent placement à moins de croire raisonnablement qu'elle a recueilli suffisamment de fonds pour atteindre ses objectifs commerciaux et répondre à ses besoins de liquidités pour une période de 12 mois suivant la distribution.**
- **FuelPositive n'affectera pas les fonds disponibles de ce placement à une acquisition qui est une acquisition importante ou une opération de restructuration en vertu des lois sur les valeurs mobilières ou à toute autre opération pour laquelle FuelPositive demande l'approbation des détenteurs de titres.**

MISE EN GARDE CONCERNANT LES INFORMATIONS PRÉVISIONNELLES

Le présent document d'offre contient des " informations prospectives " au sens des lois canadiennes sur les valeurs mobilières applicables, qui sont fondées sur les attentes, les estimations, les projections, les hypothèses et les convictions internes actuelles de FuelPositive. L'information prospective incluse dans le présent document d'offre n'est valable qu'à la date du présent document d'offre. Ces énoncés et renseignements prospectifs comprennent, sans s'y limiter, des énoncés concernant le calendrier prévu pour le développement et la commercialisation de la technologie de FuelPositive, y compris les calendriers de développement et les coûts prévus ; les attentes de FuelPositive concernant l'utilisation du produit et l'utilisation des fonds disponibles après la réalisation de l'Offre ; la réalisation de l'Offre et la Date de clôture prévue. Les énoncés prospectifs ou les renseignements prospectifs se rapportent à des événements et à des rendements futurs et comprennent des énoncés concernant les attentes et les croyances de la direction fondées sur les renseignements dont dispose actuellement FuelPositive. Ces énoncés prospectifs et ces informations prospectives peuvent souvent, mais pas toujours, être identifiés par l'utilisation de mots tels que " planifie ", " s'attend à ", " potentiel ", " est attendu ", " anticipé ", " est ciblé ", " budget ", " programmé ", " estime ", " prévisions ", " a l'intention ", " anticipe ", ou " croit " ou la forme négative de ceux-ci ou des variations de ces mots et phrases ou des énoncés selon lesquels certaines actions, événements ou résultats " peuvent ", " pourraient ", " seraient ", " pourraient " ou " seront " pris, se produiront ou seront atteints. Les énoncés prospectifs ou les informations prospectives sont soumis à une variété de risques et d'incertitudes, qui pourraient faire en sorte que les événements ou les résultats réels diffèrent de ceux reflétés dans ces énoncés prospectifs et ces informations prospectives, y compris, mais sans s'y limiter, les risques relatifs à : l'historique d'exploitation limité de FuelPositive sur lequel une évaluation de FuelPositive et de ses perspectives peut être basée ; la capacité de FuelPositive à générer des profits ; la capacité de FuelPositive à gérer la croissance ; l'effet négatif des concurrents sur les opérations, les stratégies et la rentabilité de FuelPositive ; la capacité de FuelPositive à développer, protéger et commercialiser avec succès sa technologie ; les risques opérationnels contre lesquels FuelPositive peut ne pas être assuré ou pour lesquels l'assurance n'est pas disponible ; l'impact des flux de trésorerie négatifs sur les opérations de FuelPositive et comment, si FuelPositive n'est pas en mesure d'obtenir un financement supplémentaire, les opérations commerciales de FuelPositive peuvent échouer ; l'impact de la forte fluctuation du marché qui peut affecter négativement le prix des produits de base tels que les biocarburants ou le pétrole brut ; l'impact de la réglementation gouvernementale qui peut affecter négativement les justifications économiques et/ou les modèles ; d'autres risques décrits de temps à autre dans nos documents déposés auprès des autorités

canadiennes de réglementation des valeurs mobilières ; la volatilité des marchés financiers et des prix des matières premières, en particulier ceux liés aux divers carburants renouvelables ; la dilution résultant des émissions futures de titres de participation ; les conflits d'intérêts des administrateurs et des dirigeants de FuelPositive, le cas échéant ; les effets négatifs sur les résultats d'exploitation déclarés de FuelPositive à la suite de l'adoption de nouvelles normes comptables ou interprétations ; les changements dans les normes comptables et les hypothèses subjectives, les estimations et les jugements de la direction liés à des questions comptables complexes ; les risques environnementaux ; les risques de litige ; la volatilité du prix des actions ordinaires ; la dilution potentielle des participations actuelles et potentielles ; les risques de change ; les normes d'information financière ; et le changement climatique. Cette liste des facteurs susceptibles d'affecter les déclarations prospectives ou les informations prospectives de FuelPositive n'est pas exhaustive. Les informations prospectives comprennent des déclarations sur l'avenir et sont intrinsèquement incertaines, et les réalisations réelles de FuelPositive ou d'autres événements ou conditions futurs peuvent différer matériellement de ceux reflétés dans les informations prospectives en raison d'une variété de risques, d'incertitudes et d'autres facteurs, y compris, mais sans s'y limiter, ceux mentionnés dans les documents d'information continue de cette société disponibles sur www.sedarplus.ca. La société ne garantit pas que les déclarations ou informations prospectives se révéleront exactes, car les résultats réels et les événements futurs pourraient différer sensiblement de ceux anticipés dans ces déclarations et informations. En conséquence, les lecteurs ne doivent pas accorder une confiance excessive aux déclarations et informations prospectives. Toute déclaration prospective n'est valable qu'à la date à laquelle elle est faite et, sauf si les lois sur les valeurs mobilières applicables l'exigent, FuelPositive décline toute intention ou obligation de mettre à jour toute information prospective, que ce soit à la suite d'une nouvelle information, d'un changement de circonstances ou autre.

DESCRIPTION SOMMAIRE DE LA SOCIÉTÉ

FuelPositive : Bâtir l'avenir de l'agriculture dès maintenant

FuelPositive est une société canadienne de technologie propre qui a pour objectif de transformer l'agriculture grâce à des systèmes décentralisés de production d'Ammoniac Vert, installés directement sur les fermes et appartenant aux agriculteurs.

En permettant aux agriculteurs de produire eux-mêmes leur propre engrais azoté vert et carburant sans carbone, la Société redéfinit l'industrie de l'ammoniac et remet le contrôle directement entre les mains de ceux qui nourrissent le monde. Ce modèle réduit la dépendance envers des chaînes d'approvisionnement volatiles et à des prix imprévisibles, offrant aux agriculteurs davantage de sécurité et de résilience pour préparer l'avenir.

Chaque tonne d'ammoniac produite par un système FuelPositive élimine jusqu'à deux tonnes d'émissions de CO₂e, offrant ainsi des avantages à la fois environnementaux et économiques. Conçus pour être simples, fiables et entièrement gérés et contrôlés à distance, les systèmes conteneurisés de l'entreprise s'intègrent parfaitement aux opérations agricoles. Fabriqués au Canada pour résister aux conditions canadiennes, ils sont conçus pour être aussi faciles à utiliser que transformateurs dans leur impact.

Le premier système de démonstration FP300, installé sur une ferme céréalière de 11 000 acres à Sperling, au Manitoba, est conçu pour produire 100 tonnes métriques d'Ammoniac Vert par an. Cette unité constitue la base du système commercial FP1500, capable de produire 500 tonnes métriques par an pour des exploitations d'environ 10 000 acres. Les systèmes sont alimentés par de l'électricité durable et produisent sur demande de l'ammoniac sans émission carbone, offrant une alternative décentralisée et rentable aux engrais et carburants à base de combustibles fossiles.

La livraison du FP300 à la ferme de Tracy et Curtis Hiebert, à Sperling, au Manitoba, a marqué une étape importante dans l'agriculture durable. Une fois activé, le système démontrera comment la production locale peut renforcer l'économie agricole, réduire l'impact environnemental et accroître la résilience face aux changements climatiques, à l'instabilité des marchés et aux perturbations des chaînes d'approvisionnement mondiales.

FuelPositive prévoit de positionner le Canada comme un centre mondial d'excellence en matière de production décentralisée d'Ammoniac Vert et d'établir un pôle manufacturier de classe mondiale. Avec le soutien de Stantec, l'un des principaux cabinets mondiaux d'ingénierie et de conseil, cette initiative stimulera la croissance économique, créera des emplois hautement qualifiés dans les domaines de l'ingénierie, des sciences et des métiers spécialisés, et soutiendra un système alimentaire plus fort et plus durable.

ÉVÉNEMENTS RÉCENTS

Il n'existe aucun développement récent important concernant FuelPositive qui n'ait pas été divulgué dans le présent document d'offre ou dans tout autre document déposé par la société au cours des 12 mois précédant la date du présent document d'offre.

Parmi les développements récents notables :

- **21 mars 2024 — Innovation brevetée et état de préparation du système.** FuelPositive a déposé un brevet provisoire pour ses modules additionnels novateurs FP300A et FP1500A d'Ammoniac Vert aqueux. Ces modules permettent la production d'ammoniac aqueux à la ferme avec des niveaux de concentration d'azote modulables (5–30 %), tout en utilisant l'infrastructure existante pour plus d'efficacité. Cette innovation élargit considérablement le marché de l'entreprise en offrant des options d'engrais plus sûres et plus abordables.
- **3 avril 2024 — Engagement des parties prenantes aux États-Unis.** Le cofondateur et chef de la direction de FuelPositive a présenté la solution d'Ammoniac Vert sur site de la Société lors d'un atelier NICCEE organisé par la National Science Foundation, dans l'état du Maryland. La présentation a reçu un accueil enthousiaste de la part des producteurs céréaliers régionaux, distributeurs d'engrais et décideurs politiques, renforçant la demande pour des technologies permettant un meilleur contrôle des coûts et de l'approvisionnement en engrais, au cœur de la mission de réduction des émissions de FuelPositive. Cette initiative s'inscrit dans la mission de l'entreprise de s'attaquer à toutes les émissions agricoles, y compris celles liées à l'azote.
- **18 avril 2024 — Renforcement du réseau consultatif et industriel au Manitoba.** FuelPositive a confirmé le Manitoba comme principal marché de lancement en nommant Chad Berry, producteur de pommes de terre de troisième génération exploitant 12 000 acres

à Glenboro (MB), comme conseiller agricole. Présenté par le conseiller en réduction des gaz à effet de serre agricoles, le Dr Mario Tenuta, M. Berry est un chef de file en agriculture régénérative et pourrait accueillir l'un des premiers systèmes FP1500, intégrant le module d'ammoniac aqueux à son système de fertigation, pour en faire une vitrine de démonstration.

- **17 et 28 mai 2024 — Levée de fonds et confiance des agriculteurs.** FuelPositive a clôturé le premier volet de son placement privé sans courtier, levant 1,55 M\$ CA par l'émission de 28,1 millions d'unités au prix de 0,055 \$ l'unité (avec bons de souscription de cinq ans). La participation d'agriculteurs manitobains technophiles et d'investisseurs stratégiques témoigne de la forte confiance du marché envers la solution de l'entreprise.

- **12 juin 2024 — Installation historique d'un système à la ferme.** FuelPositive a franchi une étape majeure en installant son premier système commercial FP300 à la ferme Hiebert, à Sperling, au Manitoba. Tous les conteneurs modulaires et un réservoir de stockage de 90 tonnes ont été mis en place sur le site, marquant la transition du concept vers un déploiement tangible et évolutif.

- **26 août 2024 — Partenariats stratégiques et activation imminente.** FuelPositive est sur le point d'activer son premier système tout en élargissant son réseau stratégique, incluant au niveau de l'accès au financement pour les agriculteurs. La Société collabore avec Financement agricole Canada et la Banque Royale du Canada afin de développer des solutions de financement flexibles avec option d'achat, réduisant ainsi les obstacles à l'adoption. Parallèlement, FuelPositive a participé activement à la table ronde manitobaine de l'Institut d'action climatique de RBC, contribuant aux priorités régionales en matière d'innovation. La Société a également renforcé sa présence provinciale en adhérant à la Bioscience Association of Manitoba, ouvrant ainsi des liens avec PrairiesCan, CentrePort et d'importantes vitrines industrielles. Pour préserver son capital et son focus durant cette phase cruciale, FuelPositive a rationalisé ses opérations et reporté certaines initiatives secondaires, tout en maintenant une forte dynamique auprès des parties prenantes en vue de la commercialisation.

- **24 octobre 2024 — Nomination d'un conseil d'administration transformateur.** FuelPositive a nommé un nouveau conseil d'administration pour diriger la société vers l'avenir. Ce conseil réunit des dirigeants dont l'expertise soutient directement la mission de l'entreprise. La cofondatrice Luna Clifford, à l'origine de plusieurs partenariats stratégiques et réseaux consultatifs majeurs de la société, codirige la nouvelle direction stratégique. Darrell Brown, leader en énergie durable basé au Manitoba avec deux décennies d'expérience auprès des communautés autochtones et des projets d'énergie renouvelable hors réseau, ainsi qu'André Mech, ingénieur et stratège en crédits carbone actif dans les initiatives mondiales de durabilité et de reconstruction, se joignent à titre d'administrateurs indépendants. Ce conseil renouvelé apporte vision, expertise et réseaux pour accélérer la prochaine phase de croissance et renforcer l'engagement de FuelPositive envers l'agriculture et l'énergie propres.

- **16 juin 2025 — Partenariat stratégique avec Stantec.** FuelPositive a conclu un partenariat stratégique avec le chef de file mondial en ingénierie Stantec pour accélérer le déploiement commercial de ses systèmes décentralisés d'Ammoniac Vert. L'expertise

éprouvée de Stantec en conception de projets d'envergure, automatisation et conformité réglementaire permet d'accélérer la certification finale du premier FP300 au Manitoba, y compris les approbations relatives aux récepteurs sous pression et à l'environnement. Cette alliance renforce la capacité de FuelPositive à évoluer rapidement vers les systèmes FP1500, positionnant l'entreprise pour capter une part de marché précoce au Canada et à l'international, dans un contexte de forte demande.

• **2 juillet 2025 — Progrès au Manitoba et avancement du financement.**

FuelPositive a progressé vers l'activation de son premier FP300, en finalisant l'ingénierie avec Stantec et Wescan pour satisfaire aux normes de sécurité et électriques de Manitoba Hydro. Les inspections par Intertek et les services publics constituent la prochaine étape, sous réserve de l'obtention du capital opérationnel final. Avec les principales approbations environnementales et techniques en main et des discussions de financement gouvernemental en cours aux niveaux provincial et fédéral, FuelPositive est prête à amorcer sa transition du développement vers les opérations commerciales. Ce jalon devrait déclencher les ventes et valider le modèle de production d'ammoniac vert dans des conditions réelles.

• **18 juillet 2025 — Progrès à la ferme et lancement commercial.**

FuelPositive est sur le point d'activer son premier système d'Ammoniac Vert à la ferme au Manitoba, une étape clé vers la commercialisation. Les travaux d'intégration finale avec Wescan permettent d'aligner le système sur les normes électriques du Manitoba, l'inspection et la certification par Intertek constituant la prochaine étape. Cette première installation valide la technologie dans des conditions réelles et positionne FuelPositive pour commencer à honorer ses commandes en croissance et réservations, en priorisant les clients situés dans des régions disposant d'une abondance d'énergies renouvelables et de politiques favorables. L'intérêt des agriculteurs, des groupes industriels et des partenaires stratégiques s'est intensifié à l'approche de la mise en service, créant un solide pipeline pour les unités FP300 et FP1500. Avec les approbations réglementaires en place, une demande confirmée et une voie claire vers la commercialisation, la Société bénéficie d'un positionnement stratégique qui lui permet de jouer un rôle de leader de premier plan dans la production durable et décentralisée d'ammoniac à la ferme, et d'offrir une valeur à long terme significative pour ses actionnaires.

Faits matériels

Il n'existe aucun fait important concernant les titres offerts qui n'ait pas été divulgué dans le présent document d'offre ou dans tout autre document déposé par FuelPositive au cours des 12 mois précédant la date du présent document d'offre.

Quels objectifs commerciaux FuelPositive prévoit-elle de réaliser avec les fonds disponibles?

FuelPositive prévoit d'émettre jusqu'à 71 428 571 Unités pour un produit brut de 5 000 000 \$ dans le cadre du Placement, en tant qu'émetteur coté conformément à l'article 5A.2 du Règlement 45-106.

L'objectif commercial de FuelPositive est de s'assurer que, minimalement, la société disposera d'un fonds de roulement positif pour une période de 12 mois suivant l'Offre, afin de finaliser les dernières mises à jour du système, de respecter ses obligations envers les fournisseurs et de lancer la phase de démonstration en milieu agricole. Cette démarche permettra à la société d'optimiser son système de démonstration, d'établir des ententes commerciales et de générer des revenus.

UTILISATION DES FONDS DISPONIBLES

Quels seront nos fonds disponibles à la clôture du Placement?

Les fonds totaux disponibles prévus pour FuelPositive après la clôture du Placement sont estimés à environ 4 302 000 \$.

		Obtention de 100 % de l'Offre
A	Montant à lever dans le cadre de l'Offre	5 000 000 \$
B	Commissions et frais de vente ⁽¹⁾	350 000 \$
C	Coûts estimés de l'Offre (par exemple, frais juridiques, comptables, d'audit)	50 000 \$
D	Produit net de l'Offre : $D = A - (B+C)$	4 600 000 \$
E	Fonds de roulement à la fin du mois le plus récent (déficit)	(850 000 \$)
F	Sources de financement supplémentaires ⁽²⁾	660 000 \$
G	Total des fonds disponibles : $G = D+E+F$	4 410 000 \$

Note

(1) Les commissions et frais de vente estimés reposent sur l'hypothèse que l'ensemble des souscripteurs de l'Offre ont été présentés par un démarcheur (tel que défini). Pour de plus amples renseignements, voir « *Frais et commissions* ».

(2) Ce montant représente le produit net provenant de certaines subventions gouvernementales existantes ainsi que des crédits de recherche scientifique et développement expérimental (RS&DE) pour 2022 et 2023.

Comment FuelPositive utilisera-t-elle les fonds disponibles?

Description de l'utilisation prévue des fonds disponibles par ordre de priorité	Obtention de 100 % de l'Offre
Mise en service et certification des systèmes (30 %) :	1 323 000 \$
Lancement opérationnel et démonstration à la ferme (20 %) :	882 000 \$
Soutien à la chaîne d'approvisionnement et à la fabrication (10 %) :	441 000 \$
Commercialisation et développement des ventes (10 %) :	441 000 \$
Planification stratégique et développement corporatif (10 %) :	441 000 \$
Frais généraux et administratifs (20 %) :	882 000 \$
Total :	4 410 000 \$

Répartition des fonds

FuelPositive prévoit d'allouer le produit net du placement aux six catégories suivantes au cours des 12 prochains mois :

1. Mise en service et certification des systèmes – 30 %
 - Finalisation des mises à jour d'ingénierie, conformité électrique et validation de sécurité requises pour l'activation du système FP300 installé sur la ferme de Sperling, au Manitoba.
 - Comprend les modifications et inspections effectuées par des tiers, la coordination avec Manitoba Hydro et la mise en service finale du système.
2. Lancement opérationnel et démonstration à la ferme – 20 %
 - Déploiement de l'équipe technique et de terrain pour l'exploitation du système pendant une période de démonstration minimale de six mois.
 - Collecte de données de performance, amélioration et optimisation du fonctionnement, accueil de visites sur site pour les clients et parties prenantes clés.
3. Soutien à la chaîne d'approvisionnement et à la fabrication – 10 %
 - Paiement des obligations critiques envers les fournisseurs, incluant les coûts de composants et les frais de fabrication.
 - Garantit la continuité avec les fournisseurs clés et soutient les partenariats manufacturiers.
4. Commercialisation et développement des ventes – 10 %
 - Mise en œuvre des initiatives de commercialisation, incluant les contrats de vente, modèles de financement, outils d'intégration des clients et planification préliminaire des sites avec des agriculteurs potentiels.
5. Planification stratégique et développement corporatif – 10 %

- Avancement des partenariats, de la propriété intellectuelle, des négociations de subventions et de financements gouvernementaux, de l'engagement auprès des communautés autochtones, des projets d'énergies renouvelables à la ferme, de la R-D et de la planification finale pour le déploiement à grande échelle du FP1500.
6. Frais généraux et administratifs – 20 %
- Soutien aux opérations générales pendant la phase pilote, incluant les effectifs, la conformité, les communications et une réserve pour les imprévus liés à la mise en œuvre.

L'affectation des capitaux et le calendrier prévu décrits ci-dessus représentent les intentions actuelles de FuelPositive sur la base de ses plans et de sa situation commerciale actuels, qui pourraient changer à l'avenir en fonction de l'évolution de ses plans et de sa situation commerciale. Bien que FuelPositive ait l'intention de dépenser le produit de l'Offre comme indiqué ci-dessus, il peut y avoir des circonstances où, pour des raisons commerciales valables, une réaffectation des fonds peut être jugée prudente ou nécessaire et peut varier matériellement par rapport à ce qui est indiqué ci-dessus, car les montants effectivement alloués et dépensés dépendront d'un certain nombre de facteurs, y compris la capacité de FuelPositive à exécuter son plan d'affaires. Voir la section " *Mise en garde concernant les informations prospectives* " ci-dessus.

Les derniers états financiers annuels vérifiés et le rapport financier intermédiaire de la Société comprenaient une note sur la continuité de l'exploitation. FuelPositive se concentre toujours sur le développement de systèmes de production d'ammoniac vert en conteneur respectueux de l'environnement et la société n'a pas encore généré de flux de trésorerie positifs à partir de ses activités d'exploitation, ce qui peut jeter un doute sur la capacité de la Société à poursuivre ses activités. L'Offre est destinée à permettre à la Société de continuer à atteindre ses objectifs commerciaux et ne devrait pas affecter la décision d'inclure une note sur la continuité de l'exploitation dans les prochains états financiers annuels de la société..

Comment FuelPositive a-t-elle utilisé les autres fonds levés au cours des 12 derniers mois?

À l'exception d'un placement privé sans courtier d'unités, clôturé le 29 août 2024 pour un produit brut de 490 878 \$, et de certains prêts relais consentis par des investisseurs sans lien de dépendance, la société n'a pas levé de fonds au cours des 12 derniers mois. Le produit du placement privé et des prêts relais a été utilisé pour le fonds de roulement général de la société.

FRAIS ET COMMISSIONS

Quels courtiers ou apporteurs d'affaires FuelPositive a-t-elle engagés dans le cadre du présent placement, le cas échéant, et quels sont leurs frais?

FuelPositive n'a engagé aucun courtier ni apporteur d'affaires pour ce placement. La société pourrait toutefois rémunérer certains apporteurs d'affaires au moyen d'une commission en espèces pouvant atteindre 7 % du produit brut total levé dans le cadre du placement, et émettre des bons de souscription à l'apporteur représentant jusqu'à 7 % du nombre total d'unités souscrites dans le cadre du placement.

DROITS DES ACHETEURS

Droits d'action en cas de fausse déclaration

Si le présent document d'offre contient des informations fausses ou trompeuses, vous avez le droit

- (a) d'annuler votre achat de ces titres auprès de FuelPositive, ou**
- (b) d'obtenir des dommages-intérêts contre FuelPositive et peut, dans certaines juridictions, avoir un droit statutaire à des dommages-intérêts de la part d'autres personnes.**

Ces droits sont à votre disposition, que vous vous soyez appuyé ou non sur la fausse déclaration. Cependant, il existe diverses circonstances qui limitent vos droits. En particulier, vos droits peuvent être limités si vous aviez connaissance de la fausse déclaration au moment où vous avez acheté les titres.

Si vous avez l'intention d'invoquer les droits décrits aux paragraphes (a) ou (b) ci-dessus, vous devez le faire dans des délais stricts.

Vous devez vous référer aux dispositions applicables de la législation sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire pour connaître les détails de ces droits ou consulter un conseiller juridique.

INFORMATION

Où pouvez-vous trouver plus d'informations à notre sujet?

Les porteurs de titres peuvent consulter les dépôts d'information continue de la Société sur SEDAR+ à l'adresse www.sedarplus.ca, sous le profil de la Société.

Pour obtenir de plus amples renseignements concernant FuelPositive, veuillez visiter notre site Web à l'adresse suivante : <https://fuelpositive.com/>.

Les investisseurs doivent lire le présent document de placement et consulter leurs propres conseillers professionnels afin d'évaluer les incidences fiscales, les aspects juridiques, les facteurs de risque et les autres éléments liés à leur placement en unités.

ANNEXE A
RECONNAISSANCES, ENGAGEMENTS, DÉCLARATIONS ET GARANTIES DE
L'ACHETEUR

Chaque acquéreur des unités (l'« **Acquéreur** ») fait, et est réputé faire, les reconnaissances, engagements, déclarations et garanties suivants à la Société, à la date des présentes et à la Date de clôture :

- (a) l'Acquéreur réside dans la juridiction communiquée à la Société et l'Acquéreur a été sollicité pour acheter dans cette juridiction ;
- (b) l'Acquéreur n'a pas reçu, n'a pas demandé et n'a pas besoin de recevoir de prospectus, de documentation commerciale ou publicitaire, de notice d'offre ou de tout autre document (autre qu'un rapport annuel ou intermédiaire, des états financiers ou tout autre document, autre qu'une notice d'offre, dont le contenu est prescrit par une loi ou un règlement) décrivant ou prétendant décrire la société ou ses filiales, dont le contenu est prescrit par la loi ou la réglementation) décrivant ou prétendant décrire les activités et les affaires de la Société qui a été préparé pour être remis aux acheteurs potentiels et examiné par eux afin de les aider à prendre une décision d'investissement en ce qui concerne l'achat des Unités dans le cadre de l'Offre ;
- (c) l'Acquéreur s'est fondé uniquement sur les informations publiquement disponibles concernant la Société et non sur une déclaration verbale ou écrite de fait, et l'Acquéreur reconnaît que la Société n'a fait aucune déclaration écrite, n'a donné aucune garantie et n'a pris aucun engagement concernant ces informations publiquement disponibles, à l'exception de ce qui est indiqué dans le présent Document d'Offre. Sans limiter la généralité de ce qui précède, et à l'exception de ce qui est prévu dans les présentes, personne n'a fait de déclaration écrite ou orale à l'Acquéreur selon laquelle une personne vendra ou rachètera les Unités ou remboursera une partie du prix d'achat des Unités, ou que les Unités seront inscrites à la cote d'une bourse ou cotées sur un système de cotation et d'information commerciale, ou qu'une demande a été ou sera faite pour inscrire un titre à la cote d'une bourse ou coter le titre sur un système de cotation et d'information commerciale, et personne n'a pris d'engagement envers l'Acquéreur en ce qui concerne la valeur ou le prix futurs des Unités ;
- (d) les conseillers juridiques engagés par la Société agissent en tant que conseillers de la Société et non en tant que conseillers de l'Acquéreur, et l'Acquéreur ne peut pas se fier à ces conseillers. L'Acquéreur doit obtenir les conseils juridiques et fiscaux indépendants qu'il juge appropriés dans le cadre de l'exécution du présent Document d'Offre et des opérations envisagées dans le présent Document d'Offre, et l'Acquéreur ne s'appuie pas sur les conseils juridiques ou fiscaux fournis par la Société ou ses conseillers ;
- (e) l'Acheteur reconnaît que :

- (i) aucune commission des valeurs mobilières ou autorité de régulation similaire n'a examiné ou ne s'est prononcée sur le bien-fondé de l'Offre ;
 - (ii) aucune assurance gouvernementale ou autre ne couvre l'Offre ;
 - (iii) il existe des risques liés à l'achat de l'Offre ;
- (f) la Société a informé l'Acquéreur qu'elle se prévaut d'une dispense de l'obligation de fournir à l'Acquéreur un prospectus et de vendre les Unités par l'intermédiaire d'une personne ou d'une société enregistrée pour vendre des titres en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables et, en conséquence de l'acquisition des Unités en vertu de cette dispense, l'Acquéreur ne bénéficiera pas de certaines protections, de certains droits et de certains recours prévus par les lois sur les valeurs mobilières applicables, y compris les droits légaux de résiliation ou de dommages-intérêts, et il se peut que l'Acquéreur ne reçoive pas les informations qui devraient autrement lui être communiquées ; et
- (g) l'Acquéreur (A) n'est pas un "initié" de la société ou une "personne inscrite" (au sens de la législation sur les valeurs mobilières applicable en Colombie-Britannique) ou (B) s'est identifié auprès de la société comme un "initié" ou une "personne inscrite" (au sens de la législation sur les valeurs mobilières applicable en Colombie-Britannique) ;
- (h) si l'Acquéreur est :
 - (i) une société, l'Acquéreur est dûment constitué et existe valablement en vertu des lois de son territoire de constitution et dispose de tous les pouvoirs juridiques et corporatifs et de l'autorité nécessaires pour souscrire les Unités conformément aux conditions énoncées dans le présent Document d'Offre ;
 - (ii) une société de personnes, un syndicat ou d'une autre forme d'organisation non constituée en société, l'Acquéreur a la capacité juridique et l'autorité nécessaires pour souscrire les Unités conformément aux conditions énoncées dans le présent Document d'Offre et a obtenu toutes les approbations nécessaires à cet égard ; ou
 - (iii) une personne physique, l'Acquéreur a atteint l'âge de la majorité et est légalement compétent pour souscrire les Unités conformément aux conditions énoncées dans le présent Document d'Offre ;
- (i) la souscription des Unités et la réalisation des opérations décrites dans les présentes par l'Acquéreur n'entraîneront pas de violation importante, ne seront pas en conflit avec, ne constitueront pas un défaut important en vertu de, ou ne créeront pas un état de fait qui, après notification ou écoulement du temps, ou les deux, constituerait un défaut important en vertu d'une modalité ou d'une disposition des documents constitutifs, des statuts ou des résolutions de l'Acquéreur si celui-ci n'est pas une personne physique, des lois sur les valeurs mobilières ou de toute autre loi applicable à l'Acquéreur, de tout accord auquel l'Acquéreur est partie, ou de tout jugement, décret, ordonnance, loi, règle ou règlement applicable à l'Acquéreur ;

- (j) l'Acquéreur n'achète pas les parts en ayant connaissance d'un fait important ou d'un changement important concernant la Société qui n'a pas été généralement divulgué et la décision de l'Acquéreur d'acquérir des parts n'a pas été prise à la suite d'une déclaration orale ou écrite de fait ou autre faite par la Société, ou en son nom, ou par toute autre personne et elle est entièrement fondée sur le Document d'Offre ;
- (k) l'Acquéreur est conscient que les Unités n'ont pas été et ne seront pas enregistrées en vertu du United States Securities Act de 1933, tel que modifié (le " U.S. Securities Act ") ou des lois sur les valeurs mobilières de tout État des États-Unis et que les Unités ne peuvent être offertes, vendues ou autrement cédées, directement ou indirectement, aux États-Unis, dans tout État ou territoire des États-Unis ou dans le District de Columbia, sans enregistrement en vertu du U. S. Securities Act et de toutes les lois sur les valeurs mobilières applicables dans les États ou territoires des États-Unis. Il reconnaît que la Société n'a pas l'obligation ni l'intention de déposer une déclaration d'enregistrement en vertu de la loi américaine sur les valeurs mobilières (U.S. Securities Act) pour la vente ou la revente des parts ;
- (l) les fonds représentant l'ensemble des fonds de souscription qui seront avancés par l'Acquéreur à la Société en vertu des présentes, selon le cas, ne représenteront pas des produits de la criminalité aux fins de la Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes (Canada) (la " LRPCFAT ") ou aux fins de la United States Uniting and Strengthening America by Providing Appropriate Tools Required to Intercept and Obstruct Terrorism Act (loi américaine visant à unir et à renforcer l'Amérique en fournissant les outils appropriés nécessaires pour intercepter et entraver le terrorisme), tel qu'il peut être modifié de temps à autre (le " PATRIOT Act ") et l'Acquéreur reconnaît que la Société peut à l'avenir être tenue par la loi de divulguer le nom de l'Acquéreur et d'autres informations relatives à la souscription d'Unités par l'Acquéreur, à titre confidentiel, en vertu de la PCMLTFA et du PATRIOT Act, et que, à sa connaissance : (i) aucun des fonds de souscription devant être fournis par l'Acquéreur (A) n'a été ou ne sera dérivé de ou lié à une activité réputée criminelle en vertu des lois du Canada, des États-Unis ou de toute autre juridiction ; ou (B) n'est offert au nom d'une personne qui n'a pas été identifiée à l'Acquéreur ; et (ii) il informera rapidement la Société s'il découvre que l'une de ces déclarations cesse d'être vraie, et fournira à la Société les informations appropriées à cet égard ;
- (m) ni la Société, ni aucun de leurs administrateurs, employés, dirigeants, affiliés ou agents respectifs n'a fait de déclarations écrites ou orales à l'Acquéreur : (i) qu'une personne revendra ou rachètera les Unités ; (ii) qu'une personne remboursera tout ou partie du prix d'achat des actions acquises par l'Acquéreur ; ou (iii) quant au prix ou à la valeur futurs des Unités ;
- (n) si les lois sur les valeurs mobilières applicables ou la Société l'exigent, l'Acquéreur signera, remettra et déposera ou aidera la Société à déposer les rapports, engagements et autres documents relatifs à l'émission et/ou à la vente des Unités qui peuvent être exigés par une commission des valeurs mobilières, une bourse ou une autre autorité de réglementation
- (o) l'Acheteur a obtenu tous les consentements et autorisations nécessaires pour lui permettre d'accepter de souscrire les Unités conformément aux conditions énoncées dans le présent

Document d'Offre et l'Acquéreur a par ailleurs respecté toutes les lois applicables, obtenu tous les consentements gouvernementaux ou autres requis, respecté toutes les formalités requises et payé toutes les taxes d'émission, de transfert ou autres dues dans un territoire quelconque, y compris les taxes de vente, en lien avec l'achat des Unités et l'Acquéreur n'a pris aucune mesure qui entraînerait ou pourrait entraîner une violation par la Société des exigences réglementaires ou légales d'un territoire quelconque dans le cadre de l'Offre ou de la souscription de l'Acquéreur ;

- (p) l'Acquéreur achète les unités à des fins d'investissement uniquement et non en vue de les revendre ou de les distribuer ; et
- (q) l'Acquéreur reconnaît que certains frais et commissions peuvent être payables par la Société dans le cadre de l'Offre.

ANNEXE B

COLLECTION INDIRECTE D'INFORMATIONS PERSONNELLES

Collecte indirecte d'informations personnelles

En achetant les Unités, l'Acquéreur reconnaît que la Société et leurs agents et conseillers respectifs peuvent chacun collecter, utiliser et divulguer le nom de l'Acquéreur et d'autres informations personnelles identifiables spécifiées (y compris son nom, sa juridiction de résidence, son adresse, son numéro de téléphone, son adresse électronique et la valeur totale des Unités qu'il a achetées) (les " Informations "), aux fins (i) de satisfaire aux exigences légales, réglementaires, boursières et d'audit et comme le permet ou l'exige par ailleurs la loi ou la réglementation, et (ii) d'émettre des relevés de propriété dans le cadre d'un système d'enregistrement direct ou d'un autre système d'inscription en compte électronique, ou des certificats pouvant être émis, le cas échéant, représentant les Unités à émettre à l'Acquéreur. Les Informations peuvent également être divulguées par la Société aux : (i) aux bourses, (ii) aux autorités fiscales et (iii) à toute autre partie impliquée dans l'Offre, y compris les conseillers juridiques, et peuvent être incluses dans les livres d'enregistrement en relation avec l'Offre. L'Acquéreur est réputé consentir à la divulgation des informations.

En achetant les Unités, l'Acquéreur reconnaît (A) que les Informations concernant l'Acquéreur seront divulguées aux autorités canadiennes compétentes en matière de réglementation des valeurs mobilières et pourront être rendues publiques conformément aux exigences des lois applicables en matière de valeurs mobilières et d'accès à l'information, et l'Acquéreur consent à la divulgation des Informations ; (B) les Informations sont recueillies indirectement par les autorités canadiennes de réglementation des valeurs mobilières compétentes en vertu du pouvoir qui leur est conféré par la législation sur les valeurs mobilières ; et (C) les Informations sont recueillies aux fins de l'administration et de l'application de la législation canadienne applicable en matière de valeurs mobilières ; et en achetant les Unités, l'Acquéreur est réputé avoir autorisé une telle collecte indirecte de renseignements personnels par les autorités canadiennes de réglementation des valeurs mobilières compétentes.

L'Acquéreur peut contacter le fonctionnaire suivant de la province concernée pour toute question relative à la collecte indirecte de ces informations par la commission, à l'adresse, au numéro de téléphone et à l'adresse électronique (le cas échéant) indiqués ci dessous:

Alberta Securities**Commission**

Suite 600, 250 – 5th Street
SW

Calgary, Alberta T2P 0R4

Téléphone: 403-297-6454

Sans frais au Canada: 1-
877-355-0585

Facsimile: 403-297-2082

Contact avec l'agent public
concernant la collecte
indirecte d'informations :
Coordinateur FOIP

British Columbia**Securities Commission**

P.O. Box 10142,

Pacific Centre 701

West Georgia Street

Vancouver, British

Columbia V7Y 1L2

Requêtes: 604-899-6854

Sans frais au Canada: 1-
800-373-6393

Facsimile: 604-899-6581

Courriel: FOI-
privacy@bcsc.bc.ca

Contact avec l'agent public
concernant la collecte
indirecte d'informations.
FOI Enquêtes

**The Manitoba Securities
Commission**

500 – 400 St. Mary Avenue
Winnipeg, Manitoba R3C
4K5

Téléphone: 204-945-2561

Sans frais au Manitoba: 1-
800-655-5244

Facsimile: 204-945-0330

Contact avec l'agent public
concernant la collecte
indirecte d'informations:
Directeur

**Financial and Consumer
Services Commission
(New Brunswick)**

85 Charlotte Street, Suite

300, Saint John, New

Brunswick E2L 2J2

Téléphone: 506-658-3060

Sans frais au Canada: 1-

866-933-2222 Facsimile:

506-658-3059

Courriel: info@fcnb.ca

Contact avec l'agent public
concernant la collecte
indirecte d'informations
Officier Exécutif en Chef

**Government of
Newfoundland and
Labrador Financial
Services Regulation
Division**

P.O. Box 8700

Confederation Building

2nd Floor, West Block

Prince Philip Drive

St. John's, Newfoundland
and Labrador

A1B 4J6

Attention: Directeur des
valeurs mobilières

Téléphone: 709-729-4189

Facsimile: 709-729-6187

Contact avec l'agent public
concernant la collecte
indirecte d'informations:
Superintendant des valeurs
mobilières

**Nova Scotia Securities
Commission**

Suite 400, 5251 Duke
Street

Duke Tower

P.O. Box 458

Halifax, Nova Scotia B3J
2P8

Téléphone: 902-424-7768

Facsimile: 902-424-4625

Contact avec l'agent
public concernant la
collecte indirecte
d'informations :
Directeur Exécutif

**Ontario Securities
Commission**

20 Queen Street West, 22nd
Floor

Toronto, Ontario M5H 3S8

Téléphone: 416-593-8314

Sans frais au Canada: 1-
877-785-1555

Facsimile: 416-593-8122

Courriel:

exemptmarketfilings@o

sc.gov.on.ca Contact

avec l'agent public
concernant la collecte
indirecte d'informations :

Officier aux Enquêtes

**Prince Edward Island
Securities Office**

95 Rochford Street, 4th
Floor Shaw
Building
P.O. Box 2000
Charlottetown, Prince
Edward Island
C1A 7N8
Téléphone: 902-368-4569
Facsimile: 902-368-5283
Contact avec l'agent public
concernant la collecte
indirecte d'informations ::
Superintendent des valeurs
mobilières

**Financial and Consumer
Affairs
Authority of
Saskatchewan**

Suite 601 - 1919
Saskatchewan Drive
Regina, Saskatchewan S4P
4H2
Téléphone: 306-787-5842
Facsimile: 306-787-5899
Contact avec l'agent public
concernant la collecte
indirecte d'informations :
Directeur

**Autorité des Marchés
Financiers**

800, Square Victoria, 22e
étage C.P. 246, Tour de la
Bourse Montréal, Québec
H4Z 1G3
Téléphone: 514 395-0337
ou 1 877 525-0337
Facsimile: 514 864-6381
Contact avec l'agent public
concernant la collecte
indirecte d'informations:
Secrétaire générale

CERTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ

Le présent document d’Offre, conjointement avec tout document déposé en vertu de la législation en valeurs mobilières du Canada à compter du 1 octobre 2024, contient la divulgation de tous les faits importants concernant les titres distribués et ne contient aucune fausse déclaration.

1 octobre 2025

FUELPOSITIVE CORPORATION

“Ian Clifford”

Ian Clifford
Président directeur général

“Jing Peng”

Jing Peng
Directeur financier en chef